

de nouveaux, nous déclarons que nous sommes déterminés à ne plus user de longtems d'une ressource qui semble réservée pour les besoins urgens de la guerre, & qui ne doit être employée qu'avec des intervalles suffisans pour faciliter la libération de l'Etat par l'effet des extinctions successives. Occupés de tous les moyens d'opérer efficacement cette libération, nous avons résolu d'établir une caisse d'amortissement, fondée sur des bases plus solides qu'elle n'a encore été, & soutenue par une surveillance éclairée qui en rendra les opérations imperturbables. C'est ainsi qu'en acquittant nos engagemens avec la fidélité dont nous ne nous départirons jamais, & prenant de justes mesures pour assurer l'équilibre entre nos recettes & nos dépenses, nous parviendrons à diminuer enfin le poids des impôts, en même tems que nous maintiendrons notre royaume dans le degré de puissance nécessaire pour affermir sa tranquillité & le bonheur de nos peuples. A ces causes, &c. »

ART. I. Il sera ouvert le jour de la publication de notre présent édit, chez le sieur Micault d'Harvelai, garde de notre trésor-royal, un emprunt de cent millions, payables en deniers comptans, pour le capital desquels nous avons créé & créons des rentes viagères, à raison de 9 pour 100 sur une seule tête, & de 8 pour 100 sur deux têtes; avons en outre pareillement créé & créons au profit des acquéreurs desdites rentes, un million cinq cents mille livres de rentes viagères, pour être distribuées entr'eux par la voie du sort.

II. Il sera délivré par ledit garde de notre trésor royal; à tous ceux qui leveront lesdites rentes à 9 ou 8 pour 100, des récépissés au porteur, pour être convertis en quittances de finances, en vertu desquelles seront passés des contrats de constitution; & il sera aussi délivré aux acquéreurs desdites rentes, à raison de chaque somme de mille livres de fonds qu'ils auront fournis pour l'acquisition d'icelles, des billets portant numéros depuis un jusques & compris cent mille, qui serviront à entrer dans le tirage des quinze cents mille livres de rentes viagères accessoires.